

BASKETBALL BELGIUM

Conseil d'administration du lundi 28 avril 2020 à 18.00 heures

Vidéoconférence

Présents:

Jean-Pierre Delchef (Président)

Basketbal Vlaanderen vzw, administrateur, représenté par

Marc Verlinden Jan Van Lantschoot Ann Depoorter

Association Wallonie-Bruxelles de Basketball asbl, administrateur, représenté par :

Jean-Pierre Delchef Pascal Henry Bernard Scherpereel

Stefan Garaleas, Secrétaire-général

0. Approbation de l'ordre du jour

Le CdA approuve l'ordre du jour.

1. Licences

1.1. État des lieux

2 clubs (Comblain et Ninane) ont réagi pour demander un délai supplémentaire pour déposer leur dossier. Entretemps le club de Comblain a informé le secrétariat-général qu'il avait envoyé un dossier complémentaire envoyé par lettre recommandée à la commission des licences

1.2. Délais demandés

Après discussion, les membres du CdA s'accordent sur l'octroi d'un délai supplémentaire courant jusqu'au 30 avril 2020.

1.3. Modalités de recours éventuels (CBAS)

Les modalités d'un éventuel recours à la CBAS et le coût de la procédure sont rappelés.

1.4.Procédure

Un débat s'installe sur un premier bilan de la procédure suivie par la commission des licences au cours duquel il est relevé que

- La fluidité des échanges d'informations entre la commission des licences et le CDA devrait être améliorée et précisée ;

- La responsabilité du CDA à l'égard des clubs devrait être précisée
- La problématique des clubs avec plusieurs équipes inscrites en championnat (PBL et TDM, PBL et TDW) est soulignée ;
- Un inventaire des autres points à débattre est attendu pour le 05/05/2020 à 18h00

2.Compétition

2.1. Composition du département compétition

Sur proposition du président actuel du département compétition, la composition pour la saison 2020-2021 est approuvée et se présente comme suit :

Président : Mr Guy Vervaeke

Membres : Mme Marèse Joliet

Mr Gratien Balcaen

Mr Jean-Pierre Mespouille

Mr Maarten Van Bockstaele (collaborateur)

2.2.Inscription des équipes en championnat

Les membres du CDA confirment que la date d'inscription aux championnats reste fixée au 5 mai 2020. IL est demandé que le département compétition envoie un mail aux clubs à ce sujet.

- 2.3. Planning et modalités pour la rédaction du livre de compétition
- La draft pour le livre de compétition TDM par le département a été envoyé le 24 avril 2020
- Le livre de compétition TDW est en cours de rédaction.
- L' approbation du livre de compétition sera mise à l'ordre du jour de la réunion du 5 mai 2020

2.4 Formalisation de l'arrêt de la compétition 2019-2020

Le conseil d'administration décide de formaliser officiellement l'arrêt de la compétition 2019-2020 en confirmation du mail envoyé aux clubs.

2.5. Formalisation de l'annulation de la finale de la Coupe de Belgique dames et sa reprogrammation éventuelle

Le conseil d'administration confirme la décision de l'annulation de la finale de coupe de Belgique dames telle qu'elle a été publiée sur le site de Basketball.

Il demande que le département compétition se penche sur les modalités d'une éventuelle programmation avant le début de la compétition 2020-2021.

2.6. Création d'un groupe de travail BB-NBB appelé à évaluer le projet de Beneliga

Ayant eu connaissance de la création du groupe de travail BB – NBB, les membres du conseil d'administration souhaitent connaître la position de la NBB. Ils attirent également l'attention que toute compétition commune à 2 fédérations nationales est du ressort des conseils d'administration des 2 fédérations nationales au vu des règlements FIBA.

Une concertation avec la PBL est plus qu'indiquée.

3.Administration

3.1. Calendrier des réunions du CDA

Les prochaines réunions qui se tiendront de manière électronique sont aux dates suivantes :

- o Lundi 5/05/2020 à 18h00
- o Samedi 9/09/2020 à 9h00

3.2. Organisation de l'assemblée générale de Basketball Belgium

Le point est reporté à la prochaine réunion.

3.3. Adaptation des statuts BB

Le point est reporté à la prochaine réunion.

3.4. Fonds des jeunes

L'examen des possibilités d'entrevoir des options communes en matière de soutien financier aux clubs est reporté à la prochaine réunion après que le conseil d'administration ait pris position.

3.5. Conseils judiciaires pendant la période Corona

Sur proposition des représentants de Basket Vlaanderen, le conseil d'administration approuvent les modalités suivantes inhérentes à la gestion des dossiers devant être traités par les organes juridiques de Basketball Belgium :

A. Les parties /le coordinateur juridique seront invitées par le président du conseil judiciaire compétent (via le coordinateur juridique) à soumettre leurs arguments et tout document ou déclarations par courrier électronique contre accusé de réception dans un délai spécifié, le cas échéant conformément à un calendrier de conclusions. L'urgence et les délais sont déterminés souverainement par le président du conseil judiciaire. Aucun recours n'est possible contre cette décision souveraine du président du Conseil judiciaire

A défaut d'envoi d'un accusé de réception dans les 24 heures, une lettre recommandée sera envoyée à la partie défaillante.

Les parties / le coordinateur juridique transmettront leurs arguments et tous les documents au le coordinateur juridique et en même temps en cc. aux parties impliquées dans l'affaire / au le coordinateur juridique, faute de quoi elles pourront être exclues des débats.

B. Le Président du conseil judiciaire peut prendre souverainement toutes les mesures et / ou prendre les décisions qu'il juge nécessaires pour prononcer un jugement, et ce dans le respect des droits de la défense. Aucun recours n'est possible contre cette décision souveraine du président du Conseil judiciaire

Une décision suivra de préférence au plus tard 14 jours après l'expiration du dernier délai spécifié au paragraphe 1 de la décision A. Ce jugement sera toujours réputé contradictoire.

Lors de la fixation d'une sanction, elle doit être «corona proof» (= utile à mettre en œuvre).

Une suspension prononcée sera déclarée exécutoire à partir d'un mois à compter de la date à laquelle le gouvernement (conseil de sécurité) déterminera et à quels matchs de basket-ball pourront être rejoués.

C. Les normes de sanctions restent d'application.

Les présentes décisions n'ont priorité que si elles dérogent et / ou ne sont pas compatibles avec la partie juridique du livre de compétition.

- D. Les présentes décisions entreront en vigueur immédiatement et expireront le 30 juin 2020
- 3.6. Relations entre les fédérations en cas de prise de décisions pouvant avoir des conséquences dans les 2 fédérations.

Les 2 administrateurs s'accordent pour organiser une concertation avant la prise de décision d'une des Fédérations qui pourrait avoir des conséquences dans l'autre fédération ou à l'égard de ses clubs.

3.7. Rédaction des conventions de délégation

Le point est reporté à la prochaine réunion.

4.Finances

4.1. Modalités de clôture de l'année 2019

Avant de clôturer les comptes annuels de l'année 2019, le conseil d'administration souhaite avoir l'input des 2 comptables.

4.2. Modalités de rédaction du budget 2020

Avant d'entamer la rédaction du budget de l'année 2020, le conseil d'administration souhaite avoir l'input des 2 comptables étant entendu que les contributions de l'AWBB et de Basket Vlaanderen sont déjà connues.

4.3. Liquidation FRBB

- o Le dossier fait toujours l'objet de discussions entre les 2 bureaux d'avocats
- o La convention BV AWBB a été rédigée et signée.

4.4. Indemnité pour le coordinateur juridique

Le point est reporté à la prochaine réunion.

5.Marketing

5.1 Fonctionnement de Markething

Le point est reporté à la prochaine réunion.